



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil Municipal du 04 avril 2024

Direction des Finances

EXERCICE 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF (ANNEXE)

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette réglementation prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constate l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1^{er} janvier au 31 décembre). Il permet de mettre en perspective les prévisions et les réalisations inscrites au budget et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement avant le 30 juin.

A noter que le compte administratif 2023 est conforme au compte de gestion 2023 arrêté par le Trésorier Municipal.

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

En outre, l'article 107 de loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 prévoit certaines dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Parmi ces dispositions, il est ainsi prévu que la présente note soit disponible sur le site internet de la ville.

Vue d'ensemble des réalisations

Fonctionnement	Budget 2023	Réalisation 2023	Résultat d'exercice au 31/12/2023
Dépenses	20 827 150,00 €	18 021 097,89 €	1 390 287,72 €
Recettes		19 411 385,61 €	

Investissement	Budget 2023	Réalisation 2023	Résultat d'exercice au 31/12/2023
Dépenses	11 756 000,00 €	6 011 702,60 €	781 385,11 €
Recettes		6 793 087,71 €	
Reste à réaliser	Dépenses	Recettes	Total
	1 318 565,73 €	1 032 024,01 €	-286 541,72 €

Section	Résultat d'exercice 2023	Resultat reporté N-1	Résultat cumulé 2023
Fonctionnement	1 390 287,72 €	1 780 574,52 €	3 170 862,24 €
Investissement	781 385,11 €	-2 787 651,67 €	-2 006 266,56 €

Résultat de Clôture 2023		
Section de Fonctionnement	3 170 862,24 €	
Section d'Investissement	-2 006 266,56 €	878 053,96 €
Section d'Investissement Reste à réaliser	-286 541,72 €	

I – LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

La maîtrise des frais de fonctionnement et le niveau de réalisation des recettes ont permis de dégager les épargnes suivantes :

Épargnes / Exercices	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	17 718 088 €	18 600 237 €	19 478 647 €	19 411 131 €
Dépenses réelles de fonctionnement (<i>hors charges financières</i>)	14 358 275 €	14 700 733 €	15 781 581 €	16 873 720 €
Epargne de gestion (RRF - DRF)	3 359 813 €	3 899 504 €	3 697 067 €	2 537 411 €
Charges Financières (intérêts de la dette)	477 118 €	435 302 €	425 869 €	510 665 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	18,96%	20,96%	18,98%	13,07%
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)	2 882 695 €	3 464 202 €	3 271 198 €	2 026 746 €
Taux d'épargne brute (en %)	16,27%	18,62%	16,79%	10,44%
Remboursement de la dette	1 299 187 €	1 285 484 €	1 315 271 €	1 314 955 €
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)	1 583 508 €	2 178 718 €	1 955 927 €	711 791 €
Taux d'épargne nette (en %)	8,94%	11,71%	10,04%	3,67%

L'Épargne de gestion reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses. Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Calcul : Recettes réelles – Dépenses réelles = Epargne de Gestion

L'Épargne brute est l'épargne affectée à la couverture des dépenses d'investissement une fois les intérêts de la dette payée. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Calcul : Epargne de gestion – intérêts de la dette = Epargne Brute

L'Épargne nette qui prend en compte le remboursement en capital de la dette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Calcul : Epargne Brute – annuité de la dette = Epargne Nette

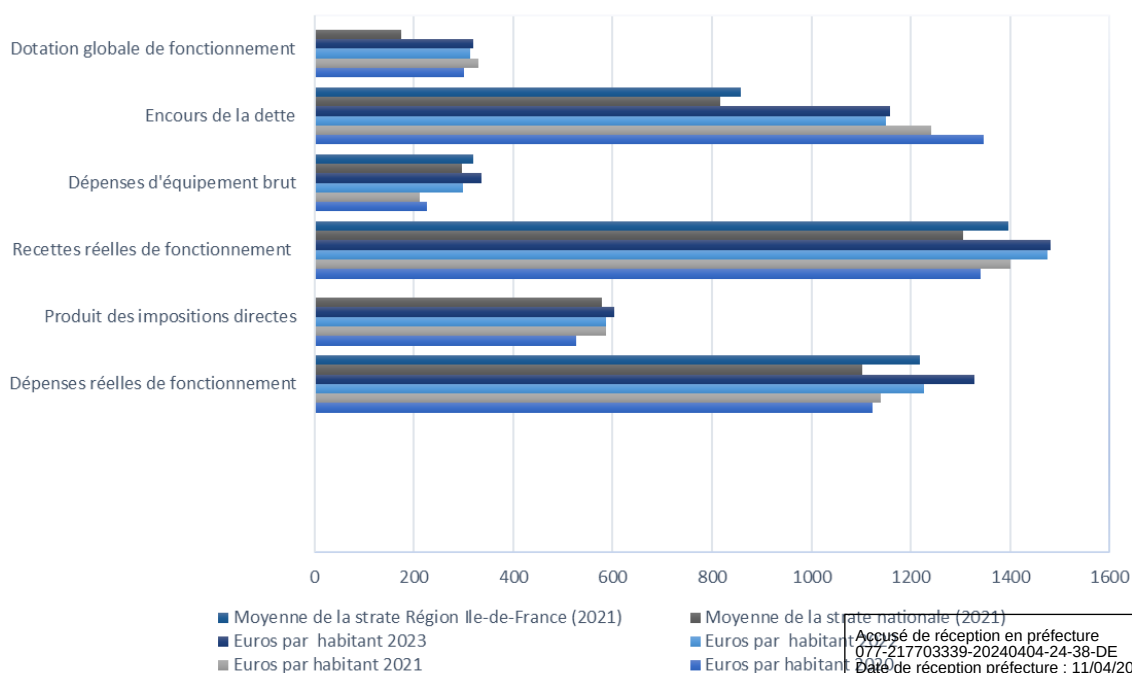
II - RATIOS, CAPACITE FINANCIERE

Les ratios budgétaires de la ville

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant 2020	Euros par habitant 2021	Euros par habitant 2022	Euros par habitant 2023	Moyenne de la strate nationale (2022)	Moyenne de la strate Région Ile-de-France (2022)
Dépenses réelles de fonctionnement	1 122	1 139	1 227	1 327	1162	1248
Produit des impositions directes	527	586	587	604	579	-
Recettes réelles de fonctionnement	1341	1 400	1 474	1 481	1356	1432
Dépenses d'équipement brut	226	212	299	336	330	359
Encours de la dette	1 347	1 242	1 149	1 158	801	809
Dotation globale de fonctionnement	302	331	313	319	175	-
Ratio en pourcentage						
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,70%	61,30%	60,53%	58,72%	60,00%	62,80%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,00%	88,40%	89,96%	96,38%	92,20%	93,50%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	17,00%	14,10%	20,31%	22,71%	24,30%	25,10%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	100,50%	88,70%	77,94%	78,21%	59,10%	56,50%

Ratio €/habitant - 2020/2023



III - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations budgétaires, incluant les opérations d'ordre, sur l'exercice 2023 sont les suivantes :

Le pourcentage de réalisations de 86.53 % en dépenses de fonctionnement prend en compte le virement à la section d'investissement (1 548 614 €) inscrit au budget en dépense de fonctionnement.

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations	En %	BP + DM	Réalisations	En %
20 827 150,00 €	18 021 098 €	86,53%	20 827 150,00 €	21 191 960,13 €	101,75%

Par rapport au total du budget hors virement à la section d'investissement, les dépenses sont réalisées en définitif à 93.48 % en 2023 contre 95.48 % en 2022.

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM ⁽¹⁾	Réalisations	En %	BP + DM ⁽¹⁾	Réalisations	En %
19 278 536,00 €	18 021 098 €	93,48%	19 278 536,00 €	21 191 960,13 €	109,93%

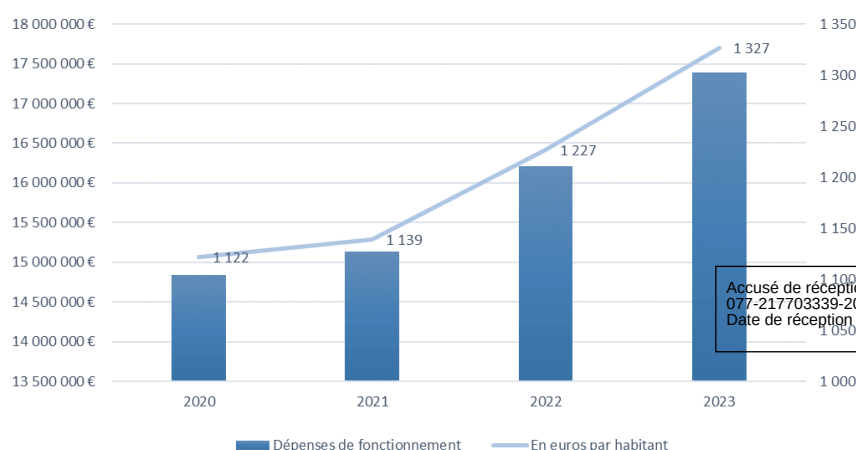
(1) Hors inscription du virement à la section d'investissement

A - Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles** de fonctionnement augmentent en totalité de 7.32 % en 2023 par rapport à 2022.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	14 835 393 €	-2,33%	1 122
2021	15 136 035 €	2,03%	1 139
2022	16 207 449 €	7,08%	1 227
2023	17 392 687 €	7,32%	1 327

Évolution des réalisations des dépenses de fonctionnement

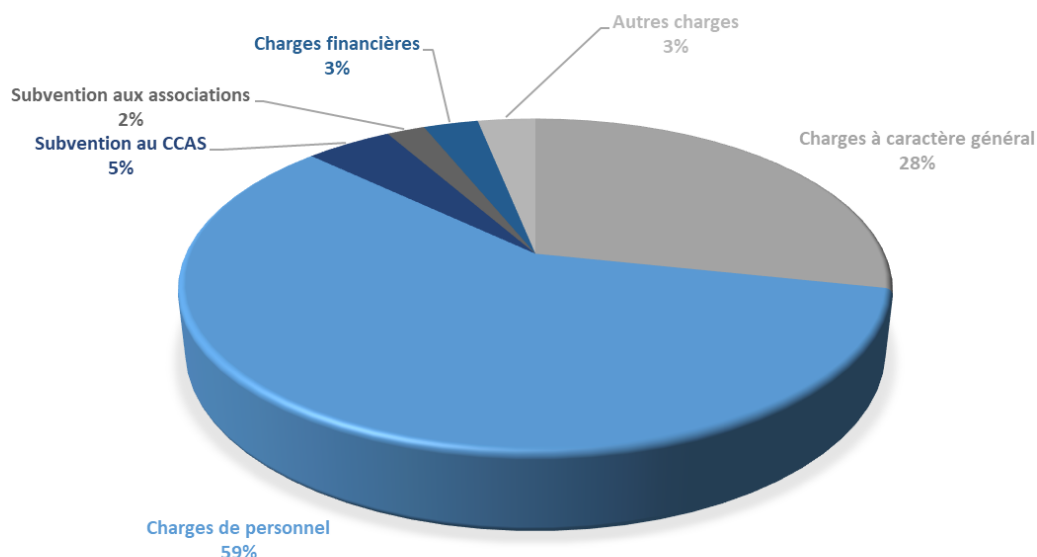


Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Les dépenses de fonctionnement s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
011 - Charges à caractère général	3 527 097,69 €	3 722 045,32 €	4 242 466,52 €	4 925 941,22 €	16,11%
012 - Charges de personnel	9 153 811,26 €	9 273 356,91 €	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €	4,09%
65 - Autres charges de gestion courante	1 651 921,14 €	1 679 873,94 €	1 667 537,14 €	1 728 052,03 €	3,63%
Total des Dépenses de Gestion Courante	14 332 830,09 €	14 675 276,17 €	15 720 829,66 €	16 866 124,06 €	7,29%
66 - Charges financières	470 321,98 €	430 812,77 €	426 333,62 €	518 816,68 €	21,69%
67 - Charges exceptionnelles	32 241,01 €	26 257,11 €	44 777,12 €	150,00 €	-99,67%
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	- €	3 688,81 €	15 509,00 €	7 596,00 €	-51,02%
Total des Dépenses réelles (a)	14 835 393,08 €	15 136 034,86 €	16 207 449,40 €	17 392 686,74 €	7,31%
042 – Amortissement et sorti du matériel ou des terrains	583 002,75 €	913 177,14 €	526 118,65 €	628 411,15 €	19,44%
Total des Dépenses d'Ordre (b)	583 002,75 €	913 177,14 €	526 118,65 €	628 411,15 €	19,44%
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)	15 418 395,83 €	16 049 212,00 €	16 733 568,05 €	18 021 097,89 €	7,69%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE)



o **Au chapitre 011 « charges à caractère général » :**

Le chapitre regroupe les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes dont la collectivité doit s'acquitter. Ces charges sont en augmentation de 16.11 % soit de 683 470€. (4 925 941 € en 2023 contre 4 242 466 € en 2022).

Les principales évolutions par poste de dépense du chapitre 011 par rapport à 2022 s'explique principalement par l'impact du coût de l'énergie et de l'inflation sur les matières premières.

Ce chapitre a également supporté les couts des réparations liés aux violences urbaines de juin 2023 pour la somme de 97 650 €.

Les cotisations relatives aux contrats d'assurance ont augmenté de 122 900 €.

o **Au chapitre 012 « charges de personnel » :**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles augmentent de 4.09 %, soit 401 304.81 € par rapport à 2022.

En effet, la collectivité a subi notamment l'impact des facteurs suivants :

- o Revalorisation du point d'indice de 3.5 % au 01 juillet 2022 sur une année pleine et de 1.5 % à compter du 01 juillet 2023 : + 339 490 €
- o Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 78 840 €
- o Revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie C : + 13 015 €

Le total des charges au chapitre 011 et 012 représentent une augmentation des consommations de crédits d'environ 1 080 000 €. Cette évolution est principalement due aux facteurs exogènes que subie la collectivité.

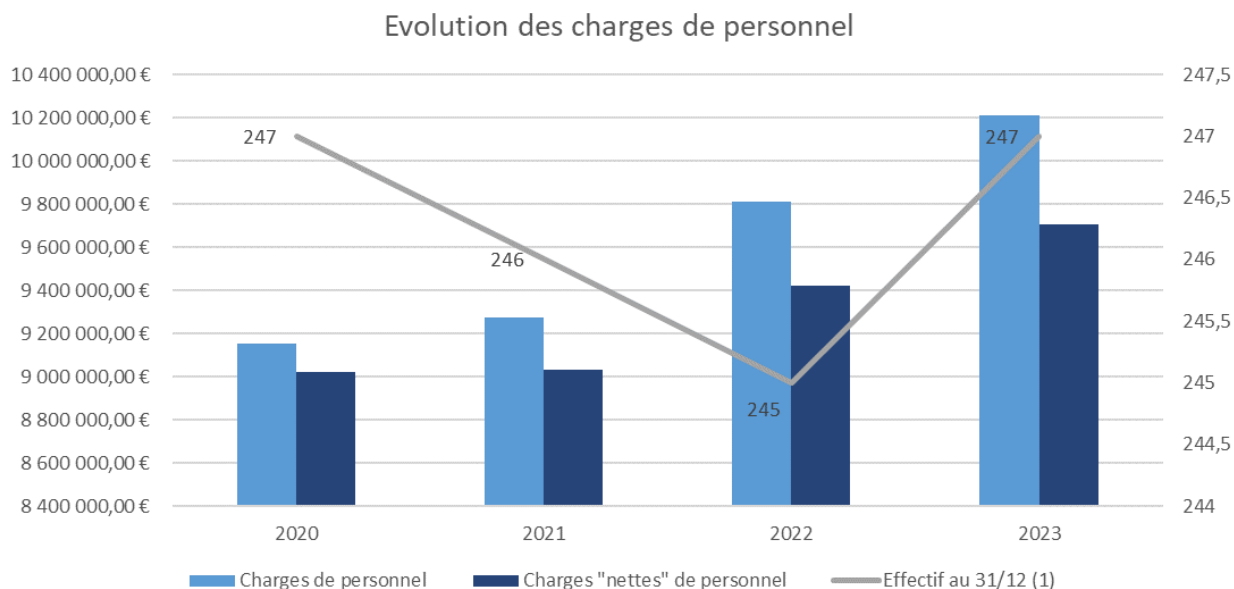
Evolution des effectifs et des charges nettes de personnel au 31/12/2023

Année	2020	2021	2022	2023
Effectif au 31/12 ⁽¹⁾	247	246	245	247
Charges de personnel	9 153 811,26 €	9 273 356,91 €	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €
Evolution	-2,84%	1,31%	5,80%	4,09%
Recettes				
Remboursement sur rémunérations, charges sociales ⁽²⁾	75 510,05 €	65 010,31 €	85 705,97 €	224 430,46 €
Aides de l'Etat et autres ⁽³⁾	35 807,32 €	153 115,70 €	241 506,00 €	245 614,05 €
Aides de l'Etat sur les contrats aidés	18 883,42 €	22 234,60 €	63 750,01 €	35 469,15 €
Total recettes	130 200,79 €	240 360,61 €	390 961,98 €	505 513,66 €
Charges "nettes" de personnel	9 023 610,47 €	9 032 996,30 €	9 419 864,02 €	9 706 617,15 €
Evolution	-1,91%	0,10%	4,28%	3,04%

(1) Emplois permanents inscrits au tableau des effectifs de la collectivité

(2) Dont 115 000 € de régularisation des remouversements de l'assurance du personnel sur la période 2017-2019

(3) Contrat Local de Santé 2023, reversement des charges de personnel lié au contrat de quasi-régie du CCAS et à la convention avec la CCPN



o **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

Les dépenses regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

o **Au chapitre 66 « Charges financières »**

Constituées du remboursement des intérêts et des intérêts courus non échus (ICNE), ils ont augmenté de 21.69 % (518 816 € en 2023 au lieu de 426 333 € en 2022).

CHARGES FINANCIERES	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Remboursement Intérêts	477 117,92 €	435 301,27 €	425 868,54 €	510 665,01 €	19,91%
Intérêts courus non échus	-6 795,94 €	-4 488,50 €	465,08 €	8 151,67 €	1652,75%
Total	470 321,98 €	430 812,77 €	426 333,62 €	518 816,68 €	21,69%

Le capital restant dû de la dette étant en constante diminution depuis plusieurs années. Augmentation des intérêts de la dette liés à l'indexation d'une partie de la dette sur le livret A. (cf. chap. IV)

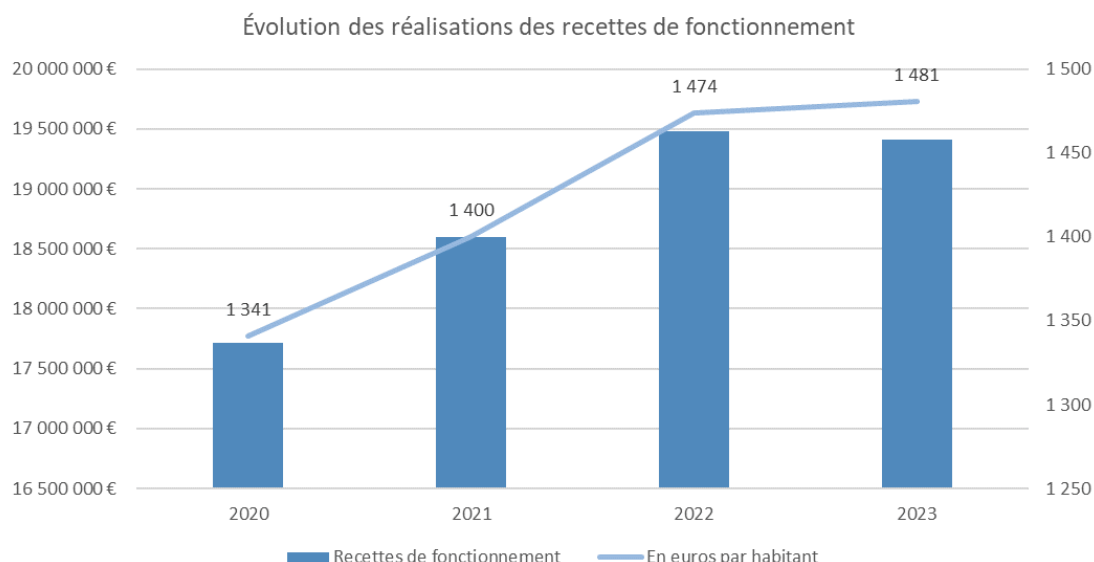
o **Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

Dans le cadre du passage à la nouvelle nomenclature M57, dans ce chapitre ne sont enregistrés que des charges spécifiques, en particulier les titres annulés sur exercices antérieures.

B - Recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles** de fonctionnement diminuent de 0,35 %.

Année	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	17 718 088 €	2,23%	1 341
2021	18 600 237 €	4,98%	1 400
2022	19 478 647 €	4,72%	1 474
2023	19 411 131 €	-0,35%	1 481



Les recettes se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre et s'établissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	Évolution 2023/2022
013 - Atténuations des charges	124 265,23 €	115 192,22 €	85 705,97 €	224 430,46 €	161,86%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	694 037,29 €	993 622,64 €	1 166 127,70 €	1 296 328,97 €	11,17%
73 - Impôts et taxes	11 488 770,36 €	12 118 600,57 €	12 402 215,61 €	12 568 087,25 €	1,34%
74 - Dotations et participations	5 074 441,24 €	4 647 180,36 €	5 079 701,87 €	4 923 261,48 €	-3,08%
75 - Autres produits de gestion courante	186 864,71 €	161 023,11 €	190 130,65 €	287 718,07 €	51,33%
77 - Produits exceptionnels	149 709,12 €	564 618,02 €	551 076,87 €	111 304,38 €	-79,80%
Total Recettes de Gestion Courante	17 720 107,95 €	18 602 257,92 €	19 476 980,67 €	19 413 153,61 €	-0,33%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	3 688,81 €	- €	0,00%
Total des Recettes réelles	17 720 107,95 €	18 602 257,92 €	19 480 669,48 €	19 413 153,61 €	-0,35%
042 - Amortissement	22 930,14 €	1 274,20 €	2 033,23 €	255,00 €	-87,46%
Total des Recettes d'Ordre	22 930,14 €	1 274,20 €	2 033,23 €	255,00 €	-87,46%
TOTAL GÉNÉRAL	17 743 038,09 €	18 603 532,12 €	19 482 702,71 €	19 413 408,61 €	-0,36%

o **Au chapitre 013 « atténuations des charges » :**

Sont compris notamment :

- o Les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail (*Augmentation des réalisations due à une régularisation des remboursements de 2017 à 2019*)
- o Remboursement des Avoirs sur facture

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

o **Au chapitre 70 « produits des services du domaine et des ventes diverses » :**

Ces recettes sont en augmentation de 11.17% soit 130 201 €
(1 296 328 € pour 2023 contre 1 166 127 € en 2022)

Les recettes de ce chapitre sont principalement constituées des produits suivants :

- o Redevances d'occupation du domaine public
- o Participations des familles à l'ALSH, ALJ
- o Droits de stationnement et location de la voie publique, forfait post stationnement
- o Produit de la restauration scolaire (Nemours + communes extérieures)

o **Au chapitre 73 « impôts et taxes » :**

Les recettes sont en augmentation de 1.34 % soit de 168 871 €
(12 568 087 € en 2023 contre 12 402 215 € en 2022).

L'augmentation est due notamment aux contributions directes. (Augmentation mécaniques des bases fiscales lié à l'inflation)

o **Au chapitre 74 « dotations et participations » :**

Les recettes sont en diminution de 3.08 % soit 156 440 €
(4 923 261 € en 2023 contre 5 079 701 € en 2022)

Subvention Dotation Politique de la Ville non encaissée en 2023 et reportée au budget 2024

o **Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :**

Les recettes sont en augmentation de 51.33 % soit 97 587 €
(287 718 € en 2023 contre 190 130 € en 2022)

Cette augmentation prend en compte le remboursement de l'assurance suite aux violences urbaines de juin 2023.

- **Au chapitre 77 « produits exceptionnels » :**

Encaissement des produits de la vente aux enchères des biens de la famille TILLOU,
(110 000 €)

B – Résultat d'exercice 2023– Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a dégagé sur l'exercice 2023 :

Résultat de l'exercice 2023	1 390 287,72 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	1 780 574,52 €
Résultat d'exercice cumulé au 31/12/2023	3 170 862,24 €

C1 – La fiscalité locale

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

11/21

Il convient de rappeler que les recettes de la fiscalité directe ont été réalisées sans augmentation des taux de fiscalité.

a) Les bases locales

Les taux de fiscalité sont stables depuis 1997. L'exercice 2023 fait apparaître une augmentation de 158 478 €. (Recettes encaissées au chapitre 73 en recette de fonctionnement)

Fiscalité	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation				
Base nette imposable	12 595 426 €			
Taux	17,95%			
Produit (avec lissage)	2 260 879 €			
Taxe d'habitation - Résidence secondaire				
Base nette imposable		836 629 €	871 118 €	1 459 959 €
Taux		17,95%	17,95%	17,95%
Produit		150 200 €	156 366 €	262 051 €
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable	16 238 310 €	15 736 419 €	16 771 997 €	16 962 752 €
Taux	28,87%	46,87%	46,87%	46,87%
Produit (avec lissage)	4 696 661 €	7 375 660 €	7 888 299 €	7 973 968 €
Coefficient correcteur		0,948536	0,952864	0,952864
Contributions		-328 189	-377 623	-382 072
Produit Corrigé	6 957 540 €	7 047 471 €	7 510 676 €	7 591 896 €
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable	66 870 €	67 399 €	66 568 €	68 925 €
Taux	58,28%	58,28%	58,28%	58,28%
Produit (avec lissage)	38 972 €	39 280 €	38 796 €	40 169 €
Produit des taxes directes	6 996 512 €	7 414 940 €	7 705 838 €	7 894 116 €
Rôles supplémentaires	12 629 €	42 246 €	35 368 €	5 568 €
Produit des contributions directes	7 009 141 €	7 457 186 €	7 741 206 €	7 899 684 €

C2 – Les dotations

a) Dotation Forfaitaire (DF)

En 2023, la dotation forfaitaire a diminué de 0.65 % par rapport à 2022, soit – 9 873 €.

Dotations Forfaitaire (DF)	2020	2021	2022	2023
Montant	1 534 936 €	1 532 129 €	1 523 246 €	1 513 373 €
Evolution en valeur	- 25 547 €	- 2 807 €	- 8 883 €	-9 873,00 €
Contribution au redressement des finances publiques	/	/	/	/
Ecrêtement	-6 779 €	-9 439 €	- €	- €
Actualisation liée à l'évolution de la population	- 18 768 €	6 692 €	- 8 883 €	-9 873,00 €
Evolution en %	-1,64%	-0,18%	-0,58%	-0,65%

b) Attribution de Compensation (AC)

En 2023, l'attribution de compensation est équivalente à 2021 et 2022.

Attribution de Compensation (AC)	2020	2021	2022	2023
Montant	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €
Evolution en %	-0,05%	0,00%	0,00%	0,00%

Ce dispositif a pour objectif "de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres"

c) Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La ville de Nemours est inéligible à ce fonds.

d) Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)

En 2023, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France augmente de 1.13% par rapport à 2022 soit 15 249 €.

Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)	2020	2021	2022	2023
Montant	1 402 741 €	1 416 279 €	1 352 766 €	1 368 015 €
Evolution en valeur	- 13 686 €	13 538 €	- 63 513 €	15 249 €
Evolution en %	-0,97%	0,96%	-4,48%	1,13%

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT). Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

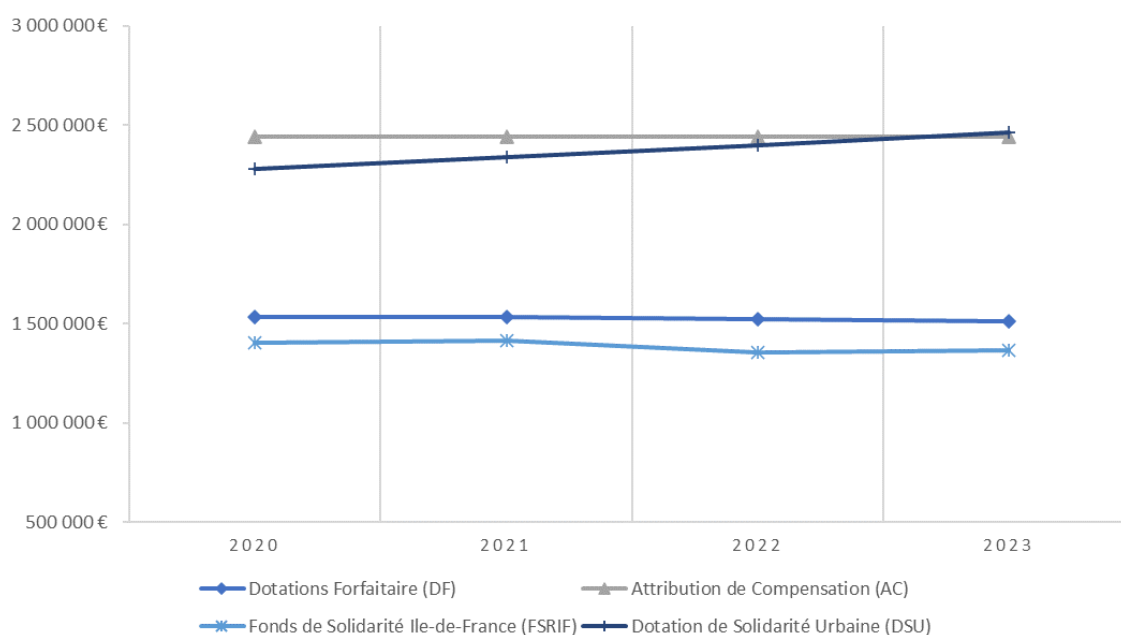
e) Dotation Solidarité Urbaine (DSU)

En 2023, la Dotation de Solidarité Urbaine a progressé de 2.69% par rapport à 2022 soit +60 571 €.

Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2020	2021	2022	2023
Montant	2 277 965 €	2 340 004 €	2 400 418 €	2 464 989 €
Evolution en valeur	71 726 €	62 039 €	60 414 €	64 571 €
Evolution en %	3,25%	2,72%	2,58%	2,69%

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS 2020-2023



Dotations globalisées	2020	2021	2022	2023
Montant	7 654 875 €	7 727 645 €	7 715 663 €	7 785 610 €
Evolution en valeur	31 324 €	72 770 €	11 982 €	69 947 €
Evolution en %	-0,41%	0,95%	-0,16%	0,91%

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

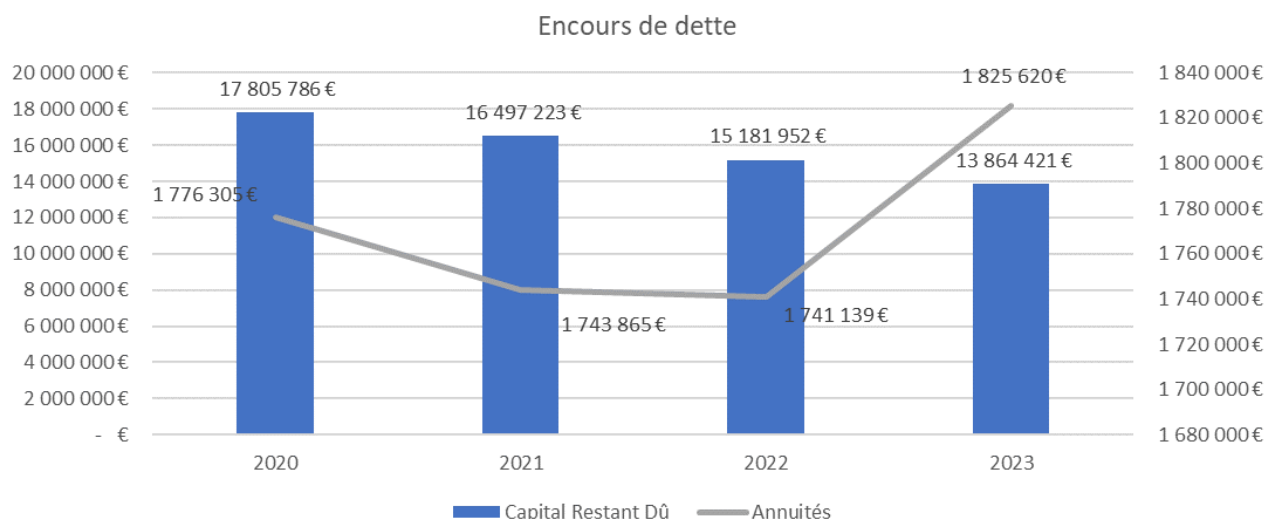
14/21

IV – LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

a) Encours de dette

L'encours de la dette évolue de 15 181 952 € en 2022 à 13 864 421 € en 2023, soit une nouvelle diminution de 8.68 % en 2023, soit - 1 317 531 €.

Année	Capital Restant Dû	Evolution n-1	€/hab
2020	17 805 786 €	-6,80%	1347
2021	16 497 223 €	-7,35%	1242
2022	15 181 952 €	-7,97%	1149
2023	13 864 421 €	-8,68%	1058

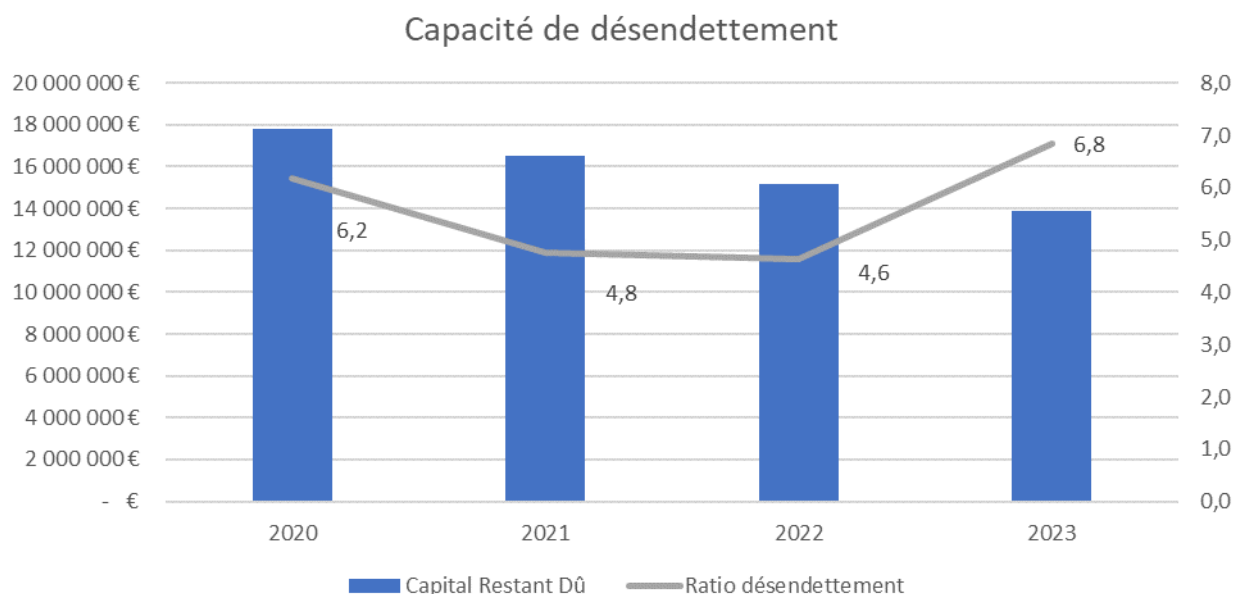


b) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il convient de noter qu'un ratio de désendettement inférieur à 10 ans est généralement considéré comme le signe d'une gestion favorable de la dette.

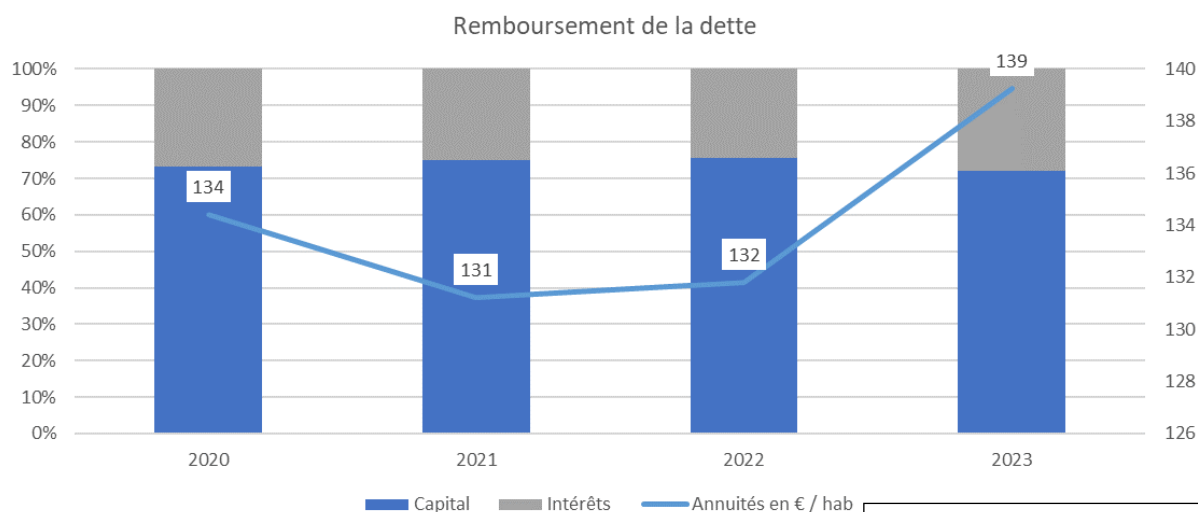
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :



c) Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023
Annuités	1 776 305 €	1 743 865 €	1 741 139 €	1 825 620 €
Evolution n-1 (en %)	-2,01%	-1,83%	-0,16%	4,85%
Capital	1 299 187 €	1 308 564 €	1 315 271 €	1 314 955 €
Intérêts	477 118 €	435 301 €	425 869 €	510 665 €
Annuités en € / hab	134	131	132	139



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

V – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les réalisations budgétaires sur l'exercice 2023 sont les suivantes :

DEPENSES			RECETTES		
BP + DM	Réalisations + RAR	En %	BP + DM	Réalisations + RAR	En %
11 756 000,00 €	10 117 920 €	86,07%	11 756 000,00 €	7 825 111,72 €	66,56 % ⁽¹⁾

(1) Réalisation hors inscription du virement de la section de fonctionnement : 76,66 %

En dépenses, le total des réalisations 2023 correspond à 10 117 920 € de mandats émis (dont 2 787 651.67 € de déficit) et 1 318 565.73 € de restes à réaliser.

En recettes, le total des réalisations 2023 correspond à 7 825 111.72 € de titres émis et 1 032 024.01 € de restes à réaliser.

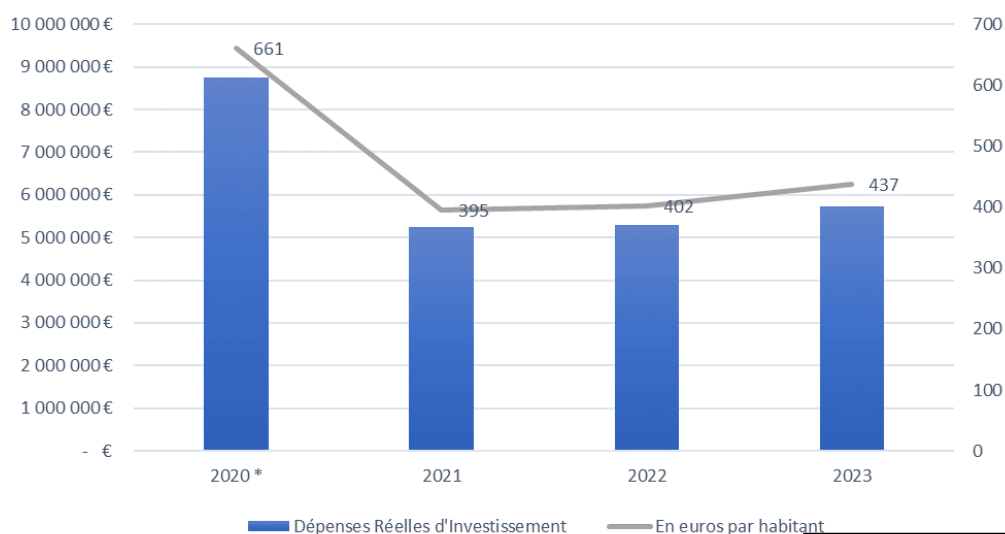
A) En dépenses d'investissement

Evolution des réalisations :

Année	Dépenses Réelles d'Investissement	En euros par habitant
2020 *	8 741 418 €	661
2021	5 244 177 €	395
2022	5 304 829 €	402
2023	5 733 705 €	437

* Remboursement en 2020 de deux annuités à la SORGEM (2019 : 1 300 000 € + 2020 : 1 950 584,40 €)

Évolution des réalisations des dépenses d'investissement



Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Les dépenses d'investissement, réalisées à 86.07 %, s'établissent comme suit :

DÉPENSES	BP+DM	Réalisés	RAR 2023	Réalisés + RAR
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 328 290,00 €	1 315 301,91 €	- €	1 315 301,91 €
20 - Immobilisations incorporelles	280 129,37 €	118 164,14 €	124 822,20 €	242 986,34 €
204 - Subventions d'équipement versées	46 581,36 €	11 086,60 €	771,06 €	11 857,66 €
21 - Immobilisations corporelles	4 441 292,35 €	2 473 053,45 €	933 338,45 €	3 406 391,90 €
23 - Immobilisations en cours	2 584 055,25 €	1 816 098,43 €	259 634,02 €	2 075 732,45 €
Total Dépenses réelles d'investissement	8 680 348,33 €	5 733 704,53 €	1 318 565,73 €	7 052 270,26 €
040 - Opérations d'ordre	- €	255,00 €	- €	255,00 €
041 - Opérations patrimoniales	288 000,00 €	277 743,07 €	- €	277 743,07 €
Total Dépenses d'ordre	288 000,00 €	277 998,07 €	- €	277 998,07 €
Total Dépenses	8 968 348,33 €	6 011 702,60 €	1 318 565,73 €	7 330 268,33 €
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)	2 787 651,67 €	2 787 651,67 €	- €	2 787 651,67 €
Total dépenses d'investissement (avec Résultat)	11 756 000,00 €	8 799 354,27 €	1 318 565,73 €	10 117 920,00 €

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 sont les suivantes :

❖ Transition écologique : 414 703 €

- Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Programme de rénovation de l'éclairage public – Phase 1/3

❖ Action Cœur de ville : 2 041 534 €

- Finalisation des travaux de la maison étape Eurovéloroute
- Aménagement de la halte fluviale et de l'aire de camping-car
- Démarrage de la réhabilitation d'un local communal en restaurant (Etude + maîtrise d'œuvre)
- Aménagement des espaces publics (*Cours Balzac et Champ de Mars*)

❖ Patrimoine bâti : 625 649 €

- Continuité de la phase 2 du programme de restauration de l'église Saint Jean Baptiste
- Travaux de mise en sécurité et de rénovation dans différents bâtiments scolaires
- Travaux de mise en conformité dans les bâtiments municipaux

❖ Espaces publics : 533 502 €

- Aménagement de la place Victor Hugo (*Maison étape*)
- Requalification du trottoir de l'Eglise
- Travaux de rénovation des rues : Georges Clémenceau et Saint-Firmin
- Travaux de sécurisation des écoles Jacques David et Cherelles

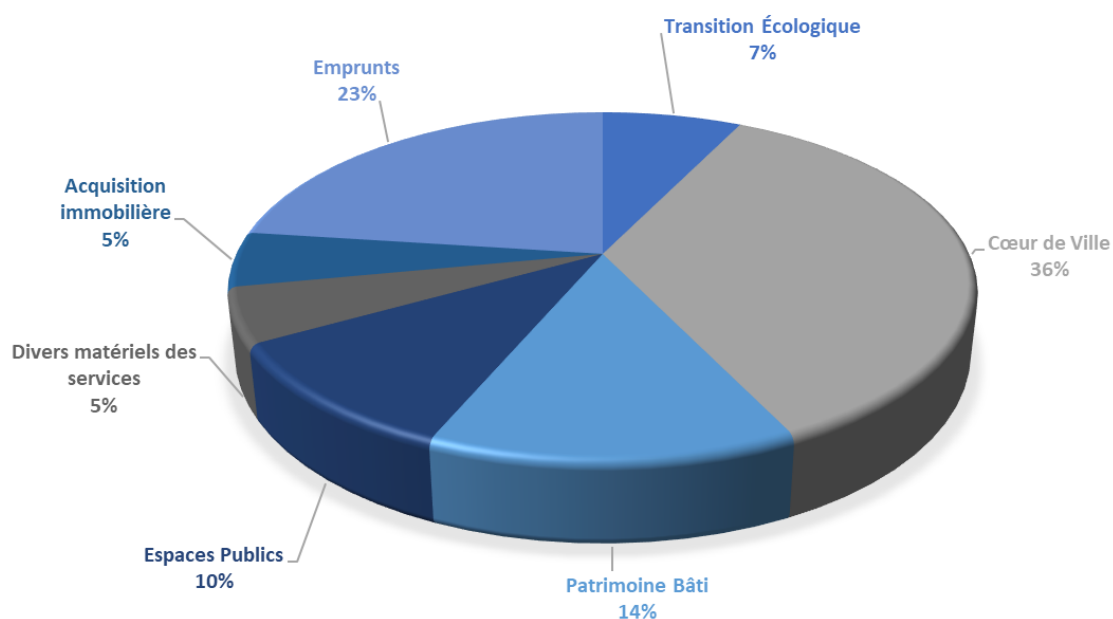
Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20240404-24-38-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

❖ Matériels autres services : 164 977 €

- Renouvellement des matériels et équipements, à titre indicatif :
 - Renouvellement des postes informatiques de l'Hôtel de ville
 - Matériels pour les services techniques
 - Matériels de restauration pour la cuisine centrale
 - Mobilier des écoles
- Renouvellement de caméra de vidéoprotection
- Restauration des œuvres du Château-Musée

❖ Acquisition immobilière : 286 000 €

Répartition des dépenses total d'investissement réalisées en 2023 :



B) En recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, réalisées à 66.56 %, s'établissent comme suit :

RECETTES	BP+DM	Réalisés	RAR 2023	Réalisés + RAR
10 - Dotations, fonds divers et réserves	600,00 €	760 906,24 €	- €	760 906,24 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	3 328 500,01 €	3 328 500,01 €	- €	3 328 500,01 €
13 - Subventions d'investissement	4 465 115,99 €	1 792 747,24 €	1 032 024,01 €	2 824 771,25 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	2 200,00 €	4 780,00 €	- €	4 780,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
024 – Produits des cessions	962 050,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes réelles d'investissement	8 758 466,00 €	5 886 933,49 €	1 032 024,01 €	6 918 957,50 €
040 - Opérations d'ordre	561 520,00 €	628 411,15 €	- €	628 411,15 €
041 - Opérations patrimoniales	288 000,00 €	277 743,07 €	- €	277 743,07 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 548 614,00 €	- €	- €	- €
Total Recettes d'ordre	2 398 134,00 €	906 154,22 €	- €	906 154,22 €
Total Recettes	11 156 600,00 €	6 793 087,71 €	1 032 024,01 €	7 825 111,72 €

Il est tenu compte principalement des recettes suivantes :

- Du FCTVA pour un montant de 639 288 € et de la taxe d'aménagement pour 88 979 €,
- Des subventions liées au programme d'investissement (1 792 747 €) relatifs au programme d'investissement :
 - Restauration de l'Eglise
 - Travaux de la Maison Etape
 - Rénovation énergétique Hôtel de Ville
 - Aménagement des espaces publics Champ de Mars et cour Balzac
 - Sécurisation des abords et les travaux dans les groupes scolaires
 - Différents projets du Budget Participatif Régional (Véhicule électrique, végétalisation du cimetière, radar pédagogique, restauration des lavoirs...)

La section d'Investissement fait apparaître sur l'exercice 2023 :

Résultat de l'exercice 2023	781 385,11 €
Déficit d'Investissement reporté de 2022	- 2 787 651,67 €
Besoin de financement cumulé au 31/12/2023	- 2 006 266,56 €
Solde des restes à réaliser	- 286 541,72 €
Déficit de la section d'Investissement	-2 292 808,28 €

Le compte administratif 2023 se caractérise par :

- Une stabilité des taux de fiscalité
- Une augmentation des produits de la fiscalité directe (*via les bases d'imposition*)
- Une continuité des investissements
- Un maintien de la capacité de désendettement

« L'article L2121-14 du CGCT précise que la Présidente « doit se retirer au moment du vote »
sous peine de nullité de la délibération en cause. »

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023.